

HK

SAS au capital de 5.000 euros
1, Place Martin Levasseur
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
RCS Bobigny 904233798

**PROCES-VERBAL
DE DECISION DE DISSOLUTION PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE**

Le 20 octobre 2025 à 11 heures 50

au siège social,

la Société **SKD EXPORT2000 S.L.**, dont le siège est Calle Pascual Martinez N°2, planta 1, Huelva - (Espagne), immatriculée au RC de Huelva sous le n° B75292009, représentée par Madame Dounia DARKAOUI BAIDOU, associée unique :

- constatant que par une cession d'actions en date de ce jour, la société **SKD EXPORT2000 S.L.** est devenue l'associé unique de la société « **HK** ».
- constatant que statutairement, le gérant peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition utiles à l'accomplissement de l'objet social :
- DECIDE de dissoudre la société « **HK** » en application de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code Civil, à effet de ce jour ;
- S'engage dans ce cadre à respecter les obligations déclaratives prévues par l'article 210-A du Code Général des Impôts ;
- PREND ACTE que cette dissolution sans liquidation prendra effet par la transmission universelle du patrimoine de la société « **HK** » au profit de la société **SKD EXPORT2000 S.L.**, soit à l'issue du délai d'opposition des créanciers prévu par l'article 1844-5, 3^{ème} alinéa, du Code civil, de trente jours à compter de la publication légale, soit lorsque l'opposition aura été rejetée en première instance, soit lorsque les garanties ou le remboursement décidés par voie de justice auront été constituées ;
- DECIDE qu'il constatera, par acte ultérieur, l'absence d'opposition, le rejet des oppositions, la constitution de garanties ou le remboursement.

SKD EXPORT2000 S.L.

Associée unique

Dounia DARKAOUI BAIDOU

